

AR Prefecture

006-210601316-20230317-D2023_11-DE
Reçu le 24/03/2023

Departement des alpes maritimes

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal
De SALLAGRIFFON**



Commune de Sallagriffon
(06910)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à 17h15

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, POU Jean-Pierre

Absent(s) : FERRARO Noël donne procuration à JJ BAYONNE, CONSTANT Yvan

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

Nombre de conseillers	06
Présents	04
Votants	05

Date de la convocation et affichage : 10/03/2023

Délibération D2023-11

Objet : subvention à la Protection Civile des Alpes-Maritimes

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de la Protection Civile des Alpes-Maritimes.

Il propose aux conseillers municipaux de verser une subvention d'un montant de 100.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'Accepter la proposition du Maire
- D'Autoriser le versement d'une subvention de 100.00 € à la Protection Civile des Alpes-Maritimes.
-

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire